

FICHE DE POSTE - Comité de pilotage Trésorier & Contrôleur financier

3 TRESORIER

- Est garant de la gestion comptable de l'association (dépenses, recettes).
- Etablit les demandes de subventions.
- Effectue les opérations de dépenses définies (remboursement de frais, règlement de factures,...).
- Se préoccupe des rentrées financières (cotisations, subventions,...).
- Assure la relation entre l'association et le banquier.
- Présente périodiquement au bureau la situation financière.
- Etablit le rapport financier annuel.

4 CONTRÔLEUR FINANCIER

- S'assure et vérifie que le bilan financier et compte de résultats est conforme aux dispositions légales.
- Formalise un rapport d'audit et certifie les comptes de l'exercice.
- Donne un avis sur la situation financière de l'association.